

Réponse du Conseil administratif à:

- la motion du 29 novembre 2006 de MM. Roman Juon, David Metzger, Mme Nicole Bobillier, MM. David Carrillo, Olivier Coste, Gérard Deshusses, Mmes Christiane Olivier, Annina Pfund, Béatrice Graf Lateo, M. Jean-Charles Rielle, Mmes Sandrine Salerno, Martine Sumi-Viret et Nicole Valiquer Grecuccio, acceptée par le Conseil municipal le 23 avril 2007, intitulée: «Travaux d'intérêt général» (M-660);
- la motion du 12 mars 2008 de M. Alain de Kalbermatten, acceptée par le Conseil municipal le 12 mars 2008, intitulée: «Des TIG pour la Ville de Genève» (M-779).

TEXTE DE LA MOTION M-660

Considérant que:

- le 1er janvier 2007, la nouvelle partie générale du Code pénal suisse entrera en vigueur et devra être appliquée;
- certaines peines pourront être exécutées sous la forme de travaux d'intérêt général;
- les conséquences de ces nouvelles dispositions amèneront l'Etat, les communes, des associations et divers organismes à suggérer des travaux à réaliser,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de se mettre en rapport avec le Service de l'application des peines et mesures pour voir dans quelle mesure la Ville de Genève pourrait organiser des travaux d'intérêt général.

TEXTE DE LA MOTION M-779

Considérant:

- les articles 37, 38 et 39 du Code pénal suisse, afférents au travail d'intérêt général (TIG), qui précisent que le TIG doit être accompli au profit d'institutions sociales, d'oeuvres d'utilité publique ou de personnes dans le besoin et qu'il n'est pas rémunéré;
- le règlement genevois E 4 50.06 sur l'exécution du TIG;
- que le TIG est un service rendu en réparation d'une infraction;

- que de nombreuses tâches d'utilité publique, notamment en matière de propreté, ne sont pas effectuées en Ville de Genève par manque de personnel pour les accomplir,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d'organiser un encadrement pour le travail d'intérêt général (TIG) en Ville de Genève et de le proposer en priorité pour des tâches ayant pour but l'amélioration de la propreté;
- de décliner et d'organiser les autres tâches d'utilité publique auxquelles pourrait être affecté le TIG.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Ces deux motions traitent de l'organisation de travaux d'intérêt général (TIG) par la Ville de Genève. Aussi, le Conseil administratif répond à leurs invites dans une seule et unique réponse.

En préambule, rappelons que, depuis le début de la présente législature, le Conseil administratif est soucieux de développer des mesures d'insertion et de formation en Ville de Genève. En ce sens, il a mandaté la Direction des ressources humaines (DRH) pour déployer des actions, notamment:

1. favoriser l'engagement de stagiaires dans le cadre des mesures cantonales et fédérales de chômage (PEF, AFO, ARE, PCEF);
2. développer des projets destinés à favoriser l'insertion de publics particulièrement fragiles en offrant des places de stage ou d'immersion professionnelle au sein des services;
3. accroître l'engagement d'apprenti-e-s. Notons qu'en quatre ans l'augmentation du nombre d'apprenti-e-s est de 74%. Pour la rentrée de septembre 2010, la Ville a prévu d'engager environ 80 apprenti-e-s;
4. offrir des places de stage à des étudiant-e-s ayant un stage obligatoire dans leur cursus scolaire, universitaire ou HES;
5. accueillir plus de jeunes pour des jobs d'été pour une durée de trois semaines. Ainsi, la Ville engagera environ 160 jeunes au cours de l'été 2010;
6. augmenter le nombre de civilistes exécutant leur obligation de service en Ville. Ces derniers sont passés de 23 en 2006 à 83 en 2009. Pour 2010, le nombre de civilistes devrait être de l'ordre de 100.

Via le Fonds chômage, cinq projets d'insertion par l'activité économique ont vu le jour en 2009.

Pour terminer ce tour d'horizon, le Conseil administratif informe le Conseil municipal que la DRH étudie, en outre, la possibilité de mettre en place les actions suivantes:

1. offrir une expérience professionnelle à des jeunes en rupture de scolarité afin de leur permettre d'évaluer la pertinence de poursuivre leur scolarité. En les

- confrontant au monde du travail, ces jeunes prendraient conscience de la valeur et de l'intérêt à continuer leurs études;
2. offrir un premier emploi à des jeunes ayant achevé leur formation;
 3. offrir un emploi à des personnes ayant 50 ans révolus et étant en situation de fin de droit de leurs allocations chômage.

Ainsi, s'agissant de la préoccupation soulevée par les motionnaires, à savoir l'organisation en Ville de Genève de TIG, le Conseil administratif confirme qu'il est intéressé à confier des tâches d'utilité publique à des personnes affectées au programme TIG. Il s'agit d'une mesure qu'il entend, à court terme, mettre sur pied dans l'administration. L'objectif est de faire de la Ville de Genève un exemple parmi les collectivités publiques actives à ce programme. Il convient toutefois que la DRH répertorie les missions réalisées en Ville et pouvant être des TIG. Il va de soi que, d'ores et déjà, ces tâches s'annoncent variées (voirie, jardinage, pliage de courrier, mise sous enveloppes, triage, etc.) et concerneront plusieurs services de l'administration.

Dans l'attente qu'une organisation réfléchie et aboutie soit en place au niveau de l'ensemble de l'administration, le Conseil administratif peut d'ores et déjà relever que la Voirie - Ville propre (VVP) a entrepris plusieurs démarches visant à intégrer dans ses activités des personnes affectées au programme TIG. En effet, une demande formelle a été adressée au Service de l'application des peines et mesures (SAPEM). Toutefois, s'agissant des personnes majeures, ce dernier n'a pas été en mesure, à ce jour, de présenter des candidat-e-s. En ce qui concerne les personnes mineures au moment de leur condamnation, la VVP a confirmé au service cantonal compétent être d'accord pour la prise en charge de jeunes «tigistes». Aujourd'hui, une convention est à établir entre le SAPEM et la Ville afin de fixer les conditions d'accueil et les droits et devoirs de chacune des parties.

Pour conclure, le Conseil administratif souhaite voir la Ville active dans son offre de TIG aux personnes condamnées à une peine jusqu'à trois mois, et leur éviter ainsi l'incarcération et la désocialisation, tout en bénéficiant du travail fourni à la collectivité. Toutefois, au vu de toutes les mesures déjà adoptées dans la législature en cours, les ressources manquent à ce jour pour développer pleinement cet axe de réinsertion sociale, sous réserve d'une expérience pilote qui pourrait démarrer rapidement à la VVP.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

La maire:
Sandrine Salerno

Le 2 juin 2010.